

Image not found or type unknown



PA décédée sans famille ni curatelle

Par **Alice38220**, le **09/04/2019** à **16:39**

Bonjour, je suis directrice d'un établissement pour PA autonomes. Un résident est décédé au sein de mon établissement. Il n'a ni famille ni curatelle. Je ne sais pas comment faire pour la suite au niveau administratif et pour vider son appartement que je dois louer à un nouveau résident.

Avez-vous une idée de qui doit s'occuper de cela? Un notaire? Qui doit le nommer?

merci pour vos réponses